



COMMUNIQUE DE PRESSE

EXEMPLAIRE !

Voilà le mot que nous retenons suite au délibéré rendu ce jour par le Tribunal dans le cadre de l'affaire Gérard Gallas. 4 ans de prison ferme, saisie de ses biens, amendes pour lui, son associé et ses sociétés et indemnisation des victimes et de nos associations parties civiles. Le tribunal insistant sur l'interdiction à vie de toute activité de location de biens, pour les deux condamnés.

Nous saluons donc, aujourd'hui, cette décision qui condamne Gérard Gallas et Ali Aliani au titre du délit de soumission de personnes vulnérables à des conditions de logement indigne. L'issue d'une **enquête rigoureuse, d'un déroulé exemplaire du procès et de la mobilisation des victimes**, venues témoignées nombreuses, à la barre, en novembre dernier.

Ces personnes ont fait preuve d'un grand courage et la décision rendue aujourd'hui leur fait justice.

Le jugement reconnaît comme légitime les associations parties civiles.

Notre mobilisation avait pour objectif principal de sortir ces victimes de l'invisibilité dans laquelle le système les place : par crainte de représailles de la part des marchands de sommeil dont elles sont victimes, et, par crainte d'être arrêtées car sans titre de séjour (pour certaines).

L'impunité des marchands de sommeil, c'est fini!

Marseille gangrénée par le mal logement et le système de maximisation des profits sur le dos de personnes vulnérables contraintes de vivre dans des conditions indignes par manque de logements accessibles et d'hébergement.

Gerard Gallas qui disait à la barre en novembre : « *j'ai privilégié la rente sur l'humain* », et qui vantait dans ses écrits une « *machine de guerre* » pour celui qui voudrait en faire son business. Face à lui les victimes ne cessant de rappeler : « *je n'avais pas le choix* », « *nous n'avons aucune autre solution* », « *si j'avais le choix je ne vivrais pas ici* ».

Démonstration de la carence des pouvoirs publics.

Nous dirons seulement, ici, que, pour que ces comportements ne puissent plus prospérer, c'est à la marchandisation du logement et aux mécanismes de production de l'exclusion par le mal logement, qu'il faut s'attaquer.